



Joyeux Noël

*À tous les membres travailleurs,
utilisateurs et de soutien de la
coopérative*

À l'occasion du temps des fêtes, rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux qu'on aime.

Beaucoup de bonheur, de douceur et de sérénité pour la nouvelle année, et que tous vos projets les plus chers se réalisent!

Jocelyn Bigras, président

ÉCHANGE ENTRE DES MEMBRES TRAVAILLEURS — *Division Sécurité*

Au cours de l'été dernier et plus récemment, des agents de Québec se sont rendus à Montréal durant leurs temps libres pour aller voir comment s'effectuait la patrouille dans les habitations à loyer modique de l'OMHM. Pendant une soirée, ils ont fraternisé, patrouillé ensemble et discuté des méthodes de travail et des types d'interventions. Les agents ont finalement pu voir le CCS dont je leur parlais tant et constater sur le terrain les différences entre l'environnement de Montréal et celui de Québec. À la suite de cette activité, les agents de Québec ont tous souligné que leurs collègues de Montréal effectuent avec passion un excellent travail de proximité auprès de la clientèle de l'OMHM. Vu l'intérêt et la satisfaction que cette expérience a suscités chez les agents, il est fort à parier qu'elle se répètera. Les agents de Québec tiennent à remercier l'OMHM de leur avoir permis de tenir cette activité et les agents de Montréal avec qui ils ont eu beaucoup de plaisir.

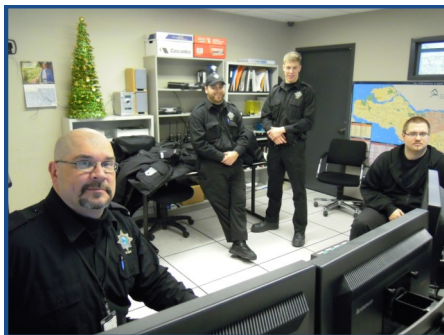
Marc Poiré



PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ

Plusieurs activités de représentation ont été réalisées dernièrement afin de faire connaître les services de sécurité à des gestionnaires d'habitations dans le domaine du logement social (coopératives d'habitation, OSBL d'habitation et autres).

Sur la photo ci-dessous, on peut voir la directrice, accompagnée du superviseur RSHQ-OMHM, monsieur Roch Séguin, lors du colloque national du Réseau québécois des OSBL d'habitation, qui s'est tenu le 22 octobre 2010 à Montréal. Les gestionnaires rencontrés ont été très réceptifs au service de sécurité adoptant une approche humaine.



LE 3 FÉVRIER 2011, C'EST L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RSHQ!



Encore une fois cette année, l'assemblée générale annuelle aura lieu à Montréal. Elle se tiendra le 3 février 2011, au CCS, dans les locaux que l'OMHM nous prêtera pour l'occasion.

Tous les membres (travailleurs, utilisateurs et de soutien) sont invités à y participer. On servira pour l'occasion un buffet offert par la coopérative et cuisiné par Cuisine-Atout, une entreprise d'insertion socioprofessionnelle et un partenaire qui embauche des aides généraux pour la Division RSHQ.

HORAIRE

DÎNER : 13 h 30

**ASSEMBLÉE :
14 h 30**

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE,

UNE QUESTION DE COOPÉRATION

La Division Service RSHQ travaille en étroite collaboration avec des entreprises d'insertion sociale et professionnelle telles que Cuisine-Atout, Resto Plateau et la Corbeille Bordeaux-Cartierville. Ces entreprises-écoles sont une passerelle vers le marché du travail et le Regroupement est fier d'accueillir ces étudiants et de leur offrir un travail stable et gratifiant. À présent, un tiers des postes d'aide général en cuisine sont occupés par des femmes qui ont suivi leur formation dans ces organismes. Certaines ont fait leur stage avec nous et ont décidé de rester par la suite; d'autres se sont incorporées à la fin de leur formation.

Comme toute activité coopérative, ce partenariat permet au RSHQ et aux entreprises de s'enrichir mutuellement. Nous avons donc l'intention de continuer dans cette voie pour remplir notre mission : « Fournir des services de qualité à nos membres utilisateurs et un emploi valorisant à nos membres travailleurs ».

Andrea Suardi

RÈGLEMENT SUR LES NORMES DE COMPORTEMENT DES TITULAIRES D'UN PERMIS D'AGENT QUI EXERCENT UNE ACTIVITÉ DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Dans le cadre de la Loi sur la sécurité privée, un règlement a été publié pour les titulaires d'un permis d'agent. Le document est disponible à votre lieu de travail et sur le site Internet du Bureau de la sécurité privée au www.bureausecuriteprivee.qc.ca.

Bien entendu, le RSHQ s'attend à ce que tous ses agents respectent ce règlement.

HOCKEYBALL

Pour une deuxième année, l'activité Hockeyball, organisée par l'OMHQ, a eu lieu le 25 septembre dernier. Les agents du RSHQ y ont tous participé de près ou de loin. Le but était, bien sûr, de s'amuser, mais aussi de se rapprocher de la clientèle, en particulier des jeunes. Plusieurs équipes ont été formées et se sont affrontées « amicalement ». Plusieurs prix ont été décernés, notamment des billets pour une partie de hockey entre les Canadiens et les Islanders de New York au Colisée Pepsi à Québec.

En fait, tous les participants ont reçu un prix. La majorité de ces prix étaient ceux qui devaient être remis aux participants du basketball de rue qui avait été organisé par Karl Goulet (agent RSHQ) à l'été 2009 et qui n'a pas eu lieu à cause de la pluie.



Sur la photo ci-dessus, de gauche à droite : Denis Simard (membre utilisateur SOMHAC), Marc Poiré (superviseur RSHQ-OMHQ), LT Raynald Bisson (SPVQ) et Pierre-Luc Gamache (agent RSHQ-OMHQ).

CONGÉS FÉRIÉS DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Selon la Loi sur les normes du travail, il n'est pas possible de déplacer les jours fériés. Puisque, cette année, le 25 décembre et le 1^{er} janvier tombent un samedi, Noël et le jour de l'An sont célébrés officiellement le samedi. Pour chaque jour férié, l'employeur doit verser aux salariés une indemnité égale à 1/20 du salaire gagné au cours des quatre semaines précédant le jour férié, sans tenir compte du temps supplémentaire, mais en incluant les primes. Il n'est pas tenu de donner un congé compensatoire, sauf en ce qui concerne les agents de sécurité.

Décret sur les agents de sécurité

L'article 6.04 du décret prévoit que si un employé doit travailler, il faut que l'employeur lui verse le salaire correspondant au travail effectué, qu'il lui paie l'indemnité prévue à l'article 6.03 ou qu'il lui accorde, à une date convenue avec le salarié, un congé compensatoire équivalant aux nombres d'heures travaillées durant ce jour férié.

De plus, selon l'article 6.05, pour bénéficier d'un jour férié et chômé, un salarié ne doit pas s'être absenté du travail, sans l'autorisation de l'employeur ou sans une raison valable, le jour ouvrable qui précède ou qui suit ce jour férié. Le salarié qui est affecté à un travail le lendemain du jour de l'An ou de Noël et qui ne se présente pas au travail pour cause de maladie doit fournir un certificat médical.

LE RSHQ EN BELGIQUE



Entre le 7 et le 15 octobre dernier, six étudiants en techniques policières du Campus Notre-Dame-de-Foy, accompagnés de deux professeurs (anciens policiers), de quatre policiers du Service de police de la Ville de Québec et de moi-même, se sont rendus en Belgique pour effectuer un stage avec les policiers de la zone de police 5344. Cette zone est composée des communes d'Évère, de Schaerbeek et de St-Josse-Ten-Noode. Mis à part notre visite de deux jours et demi dans la région de Bruxelles-Capital et de Bruges, nous sommes restés en permanence avec les policiers de ces communes. Nous avons rencontré divers intervenants sociaux et policiers affectés à des spécialités. Il faut savoir que ce corps de police est très axé sur le travail de proximité, et ce, depuis la réforme des services policiers qui a débuté en 2001.

Ce voyage faisait suite à la visite des policiers de la Belgique en mai dernier dans notre région, en particulier dans nos immeubles d'HLM. En Europe, l'expression HLM n'existe pas comme telle; on utilise plutôt le mot « cités ». Des agents de la paix patrouillent à l'extérieur des cités, alors que des travailleurs de rue assurent la sécurité à l'intérieur et répondent aux plaintes. Les cités sont administrées par plusieurs gestionnaires et à Évère, quatre coopératives d'habitation sont responsables de la gestion. Les gestionnaires de la cité Germinal que j'ai rencontrés administrent 746 logements. Les problèmes auxquels on doit faire face là-bas sont sensiblement les mêmes qu'au Québec, mais conformes à la réalité européenne. Depuis l'union européenne, les frontières sont ouvertes sans contrôle.

Bref, je pourrais en parler longuement, car ce fut une expérience enrichissante.

Marc Poiré



Chronique coopérative

La chronique a pour but de faire connaître des facettes du mouvement coopératif aux membres.



La présente chronique présente un bref aperçu de ce qu'est une coopérative et quelques statistiques sur le Québec.

VIE COOPÉRATIVE

Pour environ 50 % de la population, le mot coopérative réfère à un regroupement, à une union, à un ensemble de gens et de membres. Dans les faits, une coopérative, c'est bien plus qu'un regroupement. C'est une association autonome de personnes, volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

Ces personnes partagent des valeurs fondamentales : la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

Depuis 1895, les coopératives du monde entier sont guidées par de grands principes. Ceux-ci constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF AU QUÉBEC, C'EST :

- 3 300 entreprises coopératives et mutuelles;
- 8,8 millions de membres (particuliers et entreprises);
- 90 000 emplois;
- un chiffre d'affaires de 22 milliards de dollars;
- 166 milliards de dollars d'actifs;
- un taux de survie nettement plus élevé que les entreprises traditionnelles, et ce, après cinq ans (62 % par rapport à 35 %) ou dix ans (44 % comparativement à 20 %);
- des emplois partout au Québec : 60 % des emplois se trouvent dans des coopératives en région et 40 %, dans des coopératives situées dans les zones urbaines de Québec, de Montréal ou de Laval;
- des entreprises durables (16 coopératives non financières ont plus de 75 ans d'existence);
- un employeur important : les coopératives créent plus d'emplois que les autres types d'entreprises;
- des entreprises en croissance : de 2003 à 2007, le nombre d'emplois nets dans les coopératives non financières (les emplois créés moins les emplois perdus) a progressé de 12,4 % ou 3,1 % par année. Pendant la même période, au Québec, le nombre d'emplois net a progressé de 6,1 % ou 1,5 % par année;
- le 1^{er} et le 5^e employeur privé au Québec, à savoir Le Mouvement Desjardins et le réseau de La Coop fédérée.

Les bulletins du RSHQ sont disponibles sur le site Internet de la coopérative au www.rshq.qc.ca.